



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 24 septembre 2026

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 16 septembre 2026

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 85
Nombre de membres en exercice : 85

Nombre de présents participant au vote : 71
Nombre de procurations : 13

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Catherine MINAUX	Monsieur Régis PETITBOULANGER
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Christian DUCHANGE	Madame Brigitte POPARD
Madame Céline TONOT	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Nouredine ACHERIA
Madame Isabelle PASTEUR	Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Philippe NEYRAUD
Monsieur Frédéric GOULIER	Monsieur Jordane GALLOIS	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Catherine PETITJEAN	Madame Christine MARTIN	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Isabelle BARDIN
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Madame Nathalie BERTILLON
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Marien LOVICH	Madame Brigitte CHAVANCE
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Maël SZABELSKI	Madame Valérie GRANDET
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Monsieur Jean-Marc BOURGEON
Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Denis GUVENATAM	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur François SARRON-PILLOT	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Didier RELOT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUM	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Alexandre HEDDAR
Monsieur Christophe AVENA	Madame Laurence GERBET	Monsieur Moulay JELLAL
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Axel SIBERT	Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA
Monsieur Laurent GOBET	Madame Sandra GAUDILLIERE	Monsieur Adrien GUENE
Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE	Madame Noëlle CAMBILLARD
Monsieur Léo LACHAMBRE	Madame Sabine BAILLOT	Monsieur Jean-Marie BENEY
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Thierry COUDERT	Madame Manuella SCHAEFFER
	Madame Mélanie FORTIER	Monsieur Fabian RUINET

Membres absents :

Monsieur Ludovic GAFFET	Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Catherine PETITJEAN
	Monsieur Patrice CHATEAU pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Delphine BLAYA pouvoir à Monsieur Jordane GALLOIS
	Madame Aziza AGLAGAL pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Monsieur Patrick CHAPUIS pouvoir à Madame Catherine MINAUX
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Frédéric GOULIER
	Monsieur Sebastien KENCKER pouvoir à Monsieur Axel SIBERT
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA
	Madame Agnès BILLIET pouvoir à Monsieur Didier RELOT

OBJET : CULTURE ET SPORTS

Piscine Olympique de Dijon Métropole, piscine du Carrousel et salle d'escalade «Cime Altitude245 » - Contrat de concession de service public - Rapport d'activités du concessionnaire au titre de l'année 2025

Par délibération du 15 décembre 2022, Dijon métropole, a confié, via la conclusion d'un contrat de concession de service public, l'exploitation de la piscine olympique, de la piscine du Carrousel et de la salle d'escalade "Cime Altitude 245" à l'Union nationale des Centres sportifs de Plein Air (UCPA) et à sa société dédiée la société LS 21 (Loisirs Sportifs 21), pour une durée de 7 ans à compter du 1er janvier 2023.

Conformément aux articles L 1411-3 et L 1413-3 du code général des collectivités territoriales et à l'article 57 du contrat de concession de service public précité, le concessionnaire doit remettre avant le 1er mai de l'année suivante, un rapport annuel comprenant un compte rendu technique, un compte rendu financier et une analyse de la qualité du service portant sur l'année civile écoulée.

Le rapport d'activités unifié, établi par le concessionnaire et ci-annexé dans son intégralité couvre la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025 pour les trois établissements. Il détaille notamment le niveau de fréquentation des équipements, les consommations de fluides, les événements marquants, les moyens mis en œuvre, la gestion du patrimoine et les résultats financiers.

Les principaux éléments du rapport 2025 sont présentés ci-après :

PISCINE OLYMPIQUE DE DIJON MÉTROPOLE ET PISCINE DU CARROUSEL

1/ Fréquentation des deux piscines

On dénombre 679 087 passages dans les deux piscines métropolitaines en 2025 soit une hausse de +3,69%. Dans le détail, 322 391 passages sont comptabilisés à la piscine Olympique (+3,1%) et 356 696 à la piscine du Carrousel (+4,2%).

La dynamique des deux établissements est donc confirmée en 2025, après une année 2024 qui était déjà meilleure en matière de fréquentation que 2023.

La fréquentation des bassins est globalement répartie ainsi :

- 76,47 % pour le public que ce soit en accès libre et lors d'activités encadrées (plongée comprise) ;
- 11,72 % pour les groupes scolaires ;
- 11,81 % pour les clubs et associations.

2/ Gestion des fluides pour les deux piscines

En matière de consommation électrique, les investissements réalisés ainsi que l'optimisation des paramétrages et des consommations journalières permettent d'observer cette année encore une baisse notable des consommations. Que ce soit à la piscine olympique (1644 MWh soit -10,2 % par rapport à 2024) ou à la piscine du Carrousel (1746MWh soit -6,83%).

La consommation en eau des deux établissements s'élève à 64 478 m³ et est en hausse par rapport à l'année 2024 (+9,45%). Cette hausse s'explique par deux facteurs principaux :

- une consommation très basse en 2024 par rapport à 2023 notamment à la piscine du Carrousel (-2,75 % pour la piscine olympique et -9,61 % pour la piscine du Carrousel) qui a nécessité un réajustement pour maintenir une bonne qualité de l'eau (réglage des débits de fuite, augmentation de la programmation des lavages de filtres) ;
- un décalage de vidange des bassins intérieurs de la piscine du Carrousel.

Enfin, les deux piscines métropolitaines sont raccordés au réseau de chaleur urbain et leurs consommations sont fortement liées aux conditions climatiques et aux volumes d'eau à chauffer. En 2025, le volume d'eau consommé est plus conséquent (voir ci-avant) ce qui explique une partie

de l'augmentation des consommations (piscine Olympique 3430MwH soit +10%; piscine du Carrousel 3209MwH soit +8%). Cette consommation est par ailleurs impactée par une plus forte rigueur thermique en 2025 qu'en 2024. Il faut souligner que la consommation de la piscine du Carrousel avec son bassin nordique reste inférieure à celle de la piscine Olympique, alors même que sa fréquentation est supérieure. Ce constat renforce le choix de la métropole d'avoir réalisé un bassin extérieur.

SALLE D'ESCALADE CIME ALTITUDE 245

1/ Fréquentation

En 2025, la salle d'escalade a accueilli 43 442 grimpeurs, soit une hausse de 1,83 % par rapport à l'année 2024. Il s'agit de la plus forte affluence depuis l'ouverture en 2010 devant 2024 et 2023. Cet engouement pour la pratique de l'escalade s'observe au niveau national et la dynamique locale doit être soulignée.

Dans le détail on note 22 144 passages grand public soit 50.97% de la fréquentation et 17 748 passages pour les scolaires soit 40.85% de la fréquentation. Les associations et accueils collectifs de mineurs comptent pour 3 550 passages, soit 8,17 %. Les activités encadrées par le délégataire représentent 4 857 passages, soit 11,4 % de cette fréquentation totale.

2/ Gestion des fluides

La consommation 2025 d'électricité est stable et s'élève à 23 MwH alors que la consommation d'eau (192 m3) est elle en hausse (+36 m³) en raison d'une fuite sur un sanitaire.

DONNÉES COMMUNES AUX TROIS ÉTABLISSEMENTS

1/ Événements marquants

Le planning 2025 a été comme en 2024 riche en compétitions, manifestations solidaires et caritatives, soirées découvertes, animations et formations sportives. Une liste est présentée par le délégataire dans le rapport annuel.

2/ Qualité de service

Le site internet unique mis en place en 2023 regroupe l'intégralité des informations utiles à la venue des usagers dans les trois établissements (<https://nager-grimper.metropole-dijon.fr/>).

Conformément au contrat de concession, les trois équipements ont obtenu le label Qualicert pour le référentiel « *Activités de loisirs sportifs dans un centre sportif animé et géré pour le compte d'une collectivité publique ou à titre privé RE/UCP-Piscine* » et le reconduisent annuellement.

En 2024, le délégataire a traité 82 réclamations (hors gestes commerciaux) soit une petite fraction de la fréquentation totale cumulée des trois établissements. Il a répondu à chacune d'entre elles.

3/ Résultats financiers

En 2025, le concessionnaire fait état d'un chiffre d'affaires total de 2 708 271 € pour les trois équipements, en hausse de 126 173 € par rapport à 2024 (+222 170 € par rapport au début du contrat). Les charges sont en baisse (-72 514 € par rapport à 2024 et -493 234€ depuis le début du contrat) pour s'établir à 2 450 471€ essentiellement en raison de la baisse des coûts des fluides.

Les compensations financières versées par la collectivité pour contraintes de service public et pour l'accueil des scolaires s'élèvent à 2 549 748 € (2 395 806 € + 153 942 €) soit une diminution de 131 760€ par rapport à 2024 du fait de la révision contractuelle (+ 109 748 € par rapport au montant initial du contrat).

In fine, le compte de résultat de l'année 2025 atteindrait un résultat net bénéficiaire de 95 077 € alors que le rapport annuel 2024 affichait un bénéfice de 133 757€ et celui de 2023 un déficit de 67 381 €.

Un audit de gestion de la DSP a été conduit par Dijon métropole. Suite à cette mission, des échanges sont en cours avec le délégataire pour améliorer la qualité de l'information annuelle, conformément aux dispositions du contrat.

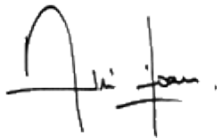
**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- de prendre acte du rapport d'activité de l'année 2025 de la piscine olympique de Dijon métropole, de la piscine du Carrousel et de la salle d'escalade « Cime Altitude 245 », annexé à la délibération ;

- de réserver son avis sur la bonne tenue des comptes de la société dédiée LS21 et sur les résultats financiers présentés par le concessionnaire et de mettre en demeure le concessionnaire concernant les manquements observés au cours de l'audit diligenté par la Métropole.

SCRUTIN	POUR : 84	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 13 PROCURATION(S)	

Le 26 septembre 2026
Antoine HOAREAU
Secrétaire de séance



Le 25 septembre 2026
François REBSAMEN
Président de Dijon métropole

